BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

410 649 222 RCS Bourg-en-Bresse.
ROBERT BAS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 170000.00 EUR.
Adresse : Rue Raymond Noël, Parc Actival, 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte en date du 19 juillet 2022, les sociétés BAS INVEST, SAS au capital de 600.000 euros, dont le siège est à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE (01440), Parc Actival, rue Raymond Noël, immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 804 408 268, et la société ROBERT BAS, SAS au capital de 170.000 euros, dont le siège est à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE (01440), Parc Actival, rue Raymond Noël, immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 410 649 222,ont établi un projet de fusion par absorption de la société BAS INVEST par la société ROBERT BAS. La société BAS INVEST apportera à la société ROBERT BAS la totalité de son actif évalué à 3.150.504 €, à charge de supporter la totalité du passif évalué à 182.504 €, soit un actif net de 2.968.000 €. La réalisation de la fusion par absorption de la Société Absorbée et l'augmentation de capital de la Société Absorbante sont soumises aux conditions suspensives (i) de l'approbation du traité de fusion par l'associée unique de la Société Absorbée et (ii) de l'approbation du traité de fusion par les associées de la Société Absorbante. Si ces approbations n'étaient pas intervenues pour le 31 août 2022 au plus tard, le Traité serait considéré comme nul et non avenu, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre. L'opération prendrait effet au 1er avril 2022, les opérations actives et passives, effectuées par la société BAS INVEST depuis cette date étant prises en charge par la société ROBERT BAS. L'associée de la société BAS INVEST se verrait remettre 22.074 actions de la société ROBERT BAS pour 8.499 actions apportées. La fusion de la société BAS INVEST et de la société ROBERT BAS sera donc rémunérée par l'attribution à l'associée de la société BAS INVEST de 22.074 actions nouvelles de 20 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la société ROBERT BAS, dont le capital social sera ainsi augmenté de 441.520 € pour être porté à 611.520 €. La prime de fusion s'élève à 2.526.480 €. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt, en date du 22/07/2022, au greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE. Le représentant des sociétés BAS INVEST et ROBERT BAS..